

## Conditions générales de vente co-labor s.c.

### Contenu

<b>I. Mentions légales</b> .....	2
<b>II. Travaux d'entretien et d'aménagement des espaces verts</b> .....	2
1- <b>Champ d'application</b> .....	2
2- <b>Offre</b> .....	2
3- <b>Plans des réseaux et des ouvrages non visibles ou enterrés</b> .....	3
4- <b>Acompte, prix et conditions de paiement</b> .....	3
5- <b>Délais d'exécution</b> .....	4
6- <b>Réception des travaux</b> .....	4
7- <b>Clause de réserve de propriété</b> .....	4
<b>III. Abonnement au "Gréng Kuerf"</b> .....	5
1- <b>Champ d'application</b> .....	5
2- <b>L'offre de paniers et les prix</b> .....	5
3- <b>Livraison et retrait de marchandises</b> .....	5
3.1. <b>Retrait de marchandises</b> .....	5
3.2. <b>Livraison</b> .....	5
4- <b>Paieement</b> .....	6
4.1. <b>Domiciliation bancaire</b> .....	6
4.2. <b>Virement bancaire</b> .....	6
5- <b>Consigne des paniers verts</b> .....	6
6- <b>Pause ou résiliation de l'abonnement</b> .....	7
<b>IV. Généralités liées aux prestations</b> .....	7
1- <b>Garanties légales et contractuelles</b> .....	7
2- <b>Responsabilité – Force Majeure</b> .....	7
3- <b>Données personnelles</b> .....	7
4- <b>Litige</b> .....	8



## I. Mentions légales

La société coopérative co-labor, ayant son siège social au 1a, Grevelsbarrière, L-8059 Bertrange, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro suivant B52733;

La société coopérative co-labor s.c. est, ci-après, dénommée « la société ».

## II. Travaux d'entretien et d'aménagement des espaces verts

### 1- Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de service par la société avec une personne physique ou morale (ci-après dénommée « le client ») dans le cadre des travaux d'entretien et d'aménagement des espaces verts. Toute autre prestation de la société n'est pas régie par ces conditions générales de vente à moins que les conditions générales ci-présentes le mentionnent.

Le client déclare avoir pris connaissances des conditions générales. La confirmation de la commande par le client et/ou la signature du devis emporte acceptation pleine et entière sans restriction, ni réserves des présentes conditions générales par le client. Toute dérogation aux présentes conditions sera sans effet, sauf accord écrit signé par un représentant légal de co-labor.

Les conditions générales applicables sont celles en vigueur à la date de la commande et/ou de la signature du devis.

Les présentes conditions générales de ventes pourront être modifiées à tout moment par la société.

### 2- Offre

Le devis n'inclut que les prestations et produits décrits au sein de celui-ci.

Le devis s'entend pour l'exécution des travaux dans des conditions normales à l'exclusion de prestations imposées par des conditions imprévues (exemples : nécessité de briser des enrochements, de dépolluer des sols, etc.).

Le devis n'inclut pas :

–les prestations préparatoires et accessoires aux prestations et produits décrits telles que les études, analyses des sols, etc.

–les demandes d'autorisation exigées par des règles d'urbanisme ou des règlements de copropriété ou enfin par mesure de sécurité. Il appartient donc au client de s'informer et de réaliser toute formalité pour obtenir les autorisations, et ce, sous sa seule responsabilité.

Les commandes et/ou devis ne sont considérés comme définitifs qu'après signature et acceptation de cette commande et/ou devis par le client et confirmation par la société. Le devis est établi sur base

**co-labor - société coopérative - entreprise d'insertion par le travail**

1a, Grevelsbarrière L-8059 Bertrange - secretariat@co-labor.lu - www.co-labor.lu

Tél.: +352 44 78 83-1 - Fax: +352 45 92 45

TVA: LU 16571283 - RC: B52733 - AC: 81026/B/G/I - AC: 00119562/10/11/13/14

BCEELULL IBAN LU21 0019 3000 1660 5000 - CCPULLULL IBAN LU87 1111 0613 4642 0000

Version en vigueur au 13.06.2022



des tarifs relatifs à la main d'œuvre, fournitures et matériaux au moment de la signature. Toute variation de ces tarifs découlant de dispositions législatives ou réglementaires entre la signature et la prestation des travaux sera prise en compte au moment de la facturation. Pour le cas auquel l'exécution de la commande est différée dans le temps sur demande du client ou pour des raisons indépendantes de la volonté de la société, la société peut appliquer des tarifs différents de ceux spécifiés dans l'offre initiale.

Le devis est réalisé sous réserve des constats réalisés lors de la mise en œuvre des prestations. La société se réserve le droit de facturer toute prestation de service ou produits commandés nécessaires à l'établissement du devis initial ou sur demande écrite du client pendant ou après la réception des travaux, si ce changement entraîne un dommage ou un coût supplémentaire pour la société. Ce coût sera alors facturé.

Si des prestations non définies dans l'offre ou le devis deviendraient nécessaires lors de l'exécution des travaux, ou lorsque le client souhaite des prestations ou des produits différents de ceux spécifiés dans l'offre initiale, la société peut proposer d'établir un nouveau devis selon les circonstances. Les travaux en cours pourront être suspendus pendant la préparation du nouveau devis. En cas de changements substantiels entre la situation établie à l'offre et le commencement des travaux, la société se réserve le droit de rétractation ou le droit de renégocier l'offre initiale.

Sauf indication contraire dans le devis, en principe, toute offre devient caduque de plein droit à défaut d'acceptation non équivoque parvenue à la société dans un délai de 30 jours à compter de la date mentionnée sur l'offre. Cependant, la société se réserve le droit unilatéral d'approuver toute acceptation d'offre de la part du client ayant passé le délai de 30 jours.

### **3- Plans des réseaux et des ouvrages non visibles ou enterrés**

Dans tous les cas et avant l'exécution des travaux, le client s'engage à remettre à la société les plans des réseaux et des ouvrages non visibles ou enterrés.

Pour tout dégât causé aux dits réseaux ou ouvrages non ou mal signalés par le client, la responsabilité de la société ne pourra en aucun cas être engagée.

### **4- Acompte, prix et conditions de paiement**

Tous les prix s'entendent hors taxes et sont fermes, non révisables et payables net. Sauf indication écrite et expresse contraire dans la facture, les prix indiqués sont sans escompte.

L'approbation par le client entraîne un acompte représentant 30 % du montant total du devis payable pour toute prestation de service supérieure à 1.000 euros TTC. Le paiement de cet acompte s'applique pour des prestations isolées et non pour des prestations récurrentes de type travaux d'entretien de résidences.

Le paiement est exigible dès réception de la facture.

#### **co-labor - société coopérative - entreprise d'insertion par le travail**

1a, Grevelsbarrière L-8059 Bertrange - secretariat@co-labor.lu - www.co-labor.lu  
Tél.: +352 44 78 83-1 - Fax: +352 45 92 45  
TVA: LU 16571283 - RC: B52733 - AC: 81026/B/G// - AC: 00119562/10/11/13/14  
BCEELULL IBAN LU21 0019 3000 1660 5000 - CCPLLULL IBAN LU87 1111 0613 4642 0000

Version en vigueur au 13.06.2022



Toute somme impayée dans un délai de 30 jours à compter de la date mentionnée sur la facture portera intérêts de retard du taux légal applicable au Luxembourg, ce de plein droit et sans nécessité de mise en demeure préalable, à laquelle le client renonce expressément. Ces pénalités de retard ne constituent pas une clause de dédommagement forfaitaire.

En cas de procédure de recouvrement contentieuse, une indemnité de 10% s'appliquera sur les sommes restant dues.

## **5- Délais d'exécution**

Les retards d'exécution ne pourront pas être invoqués par les clients pour justifier l'annulation de la commande ou pour ouvrir droit à des retenues sur le prix ou au paiement de dommages intérêts par la société.

Par ailleurs, sous réserve du respect des conditions saisonnières de plantation, les éventuels délais d'exécution convenus ne constituent qu'une indication de période et sont valables sauf intempéries (incluant mais ne se limitant pas à pluie, grêle, gel...), force majeure (incluant mais ne se limitant pas à catastrophe naturelle, inondations, incendie, pandémie...), difficultés d'approvisionnement auprès de fournisseurs ou de difficultés de transport.

## **6- Réception des travaux**

A défaut de stipulation contraire dans le devis, la prise de possession des travaux et/ou des produits vaut réception.

En l'absence de procès-verbal de réception, les travaux et/ou produits sont présumés être conformes à défaut de réserve formulée par lettre recommandée avec accusé de réception, au siège social de la société, dans un délai de 15 jours après la réception pour les travaux et 5 jours après la livraison pour les produits.

En présence d'un procès-verbal de réception, les travaux et/ou produits sont présumés être conformes, à défaut de réserve formulée sur ce document, à la date stipulée sur le procès-verbal.

## **7- Clause de réserve de propriété**

Tous les produits remis au client en exécution du contrat restent la propriété de la société jusqu'à l'encaissement complet de leur prix, soit le paiement entier de la facture. En cas de non-paiement de la facture en entier, les frais relatifs au retrait des produits restant de la propriété de la société pourront être facturés au client.

Les risques (incluant mais ne se limitant pas à perte, vol, détérioration, ...) relatifs aux dits produits sont transférés au client dès leur livraison, de même que l'obligation de réparer les dommages qu'ils pourraient causer aux biens et aux personnes.

### **co-labor - société coopérative - entreprise d'insertion par le travail**

1a. Grevelsbarrière L-8059 Bertrange - secretariat@co-labor.lu - www.co-labor.lu

Tél.: +352 44 78 83-1 - Fax: +352 45 92 45

TVA: LU 16571283 - RC: B52733 - AC: 81026/B/G// - AC: 00119562/10/11/13/14

BCEELULL IBAN LU21 0019 3000 1660 5000 - CCPLLULL IBAN LU87 1111 0613 4642 0000

Version en vigueur au 13.06.2022



### **III. Abonnement au “Gréngé Kuerf”**

#### **1- Champ d’application**

Les présentes conditions générales de vente s’appliquent aux abonnements conclus par la société avec une personne physique ou morale (ci-après dénommée « le client ») dans le cadre du service d’abonnement Gréngé Kuerf. Toute autre prestation de la société n’est pas régie par ces conditions générales de vente à moins que les conditions générales ci-présentes le mentionnent.

Le client déclare avoir pris connaissances des conditions générales. La confirmation de la commande par le client emporte acceptation pleine et entière sans restriction, ni réserves des présentes conditions générales par le client. Toute dérogation aux présentes conditions sera sans effet, sauf accord écrit signé par un représentant légal de co-labor.

Les conditions générales applicables sont celles en vigueur à la date de la première commande.

Les présentes conditions générales de ventes pourront être modifiées à tout moment par la société.

#### **2- L’offre de paniers et les prix**

Les prix des marchandises sont indiqués sur le site internet de la société [www.co-labor.lu](http://www.co-labor.lu) en euros hors participation aux frais de traitement et d’expédition. La société se réserve le droit de modifier les prix indiqués.

Pour chaque marchandise ajoutée au panier commandé, la commande doit se faire au plus tard le lundi pour la livraison de la semaine suivante. Le prix de chaque marchandise ajoutée figure dans la liste énoncée.

#### **3- Livraison et retrait de marchandises**

##### **3.1. Retrait de marchandises**

Le retrait de marchandises a lieu au siège social de co-labor ou à Beggen, rue de Bastogne, dont les horaires d’ouverture sont précisés sur le site internet [www.co-labor.lu](http://www.co-labor.lu).

##### **3.2. Livraison**

La société livre au Grand-duché de Luxembourg, dans un rayon prédéfini quant à ses capacités logistiques. La livraison sera effectuée à l’adresse indiquée par le client au moment de sa commande.

En l’absence du client à l’adresse indiquée, la marchandise sera déposée devant la porte de la maison.

Pour le cas auquel l’adresse renseignée ne serait pas exacte occasionnant de ce fait un retard ou une impossibilité de livrer, la société ne pourra pas être tenue pour responsable.

#### **co-labor - société coopérative - entreprise d’insertion par le travail**

1a. Grevelsbarrière L-8059 Bertrange - [secretariat@co-labor.lu](mailto:secretariat@co-labor.lu) - [www.co-labor.lu](http://www.co-labor.lu)

Tél.: +352 44 78 83-1 - Fax: +352 45 92 45

TVA: LU 16571283 - RC: B52733 - AC: 81026/B/G// - AC: 00119562/10/11/13/14

BCEELULL IBAN LU21 0019 3000 1660 5000 - CCPLLULL IBAN LU87 1111 0613 4642 0000

*Version en vigueur au 13.06.2022*



Les coûts de livraison sont précisés sur le site internet [www.co-labor.lu](http://www.co-labor.lu)

## 4- Paiement

Le paiement est effectué exclusivement en euros et en totalité lors de la réception de la facture envoyée tous les mois au client. Les options de paiement offertes sont le virement bancaire sur le compte bancaire de la société ou par le biais d'une domiciliation bancaire.

### 4.1. Domiciliation bancaire

Pour la domiciliation bancaire, un formulaire de domiciliation peut être sollicité auprès de [grenguekerf@co-labor.lu](mailto:grenguekerf@co-labor.lu) ou sur le site internet [www.co-labor.lu](http://www.co-labor.lu)

La société se réserve le droit, en cas de non-paiement d'une facture, de contacter le client pour l'inviter à une régularisation de la créance. Après deux factures consécutives impayées par le client, la société se réserve le droit d'arrêter la livraison du panier.

La société se réserve le droit, en cas de rejet d'une domiciliation, de contacter le client pour l'inviter à une régularisation de la créance. Après deux rejets de domiciliation consécutifs par le client, la société se réserve le droit d'arrêter la livraison du panier.

La société se réserve le droit de réclamer des frais administratifs de recouvrement à hauteur de 50 euros TTC.

### 4.2. Virement bancaire

En cas de règlement par virement bancaire, le paiement est exigible dès réception de la facture.

Toute somme impayée dans un délai de 30 jours à compter de la date mentionnée sur la facture portera intérêts de retard du taux légal applicable au Luxembourg, ce de plein droit et sans nécessité de mise en demeure préalable, à laquelle le client renonce expressément. Ces pénalités de retard ne constituent pas une clause de dédommagement forfaitaire.

En cas de procédure de recouvrement contentieuse, une indemnité de 10% s'appliquera sur les sommes restant dues.

## 5- Consigne des paniers verts

Les paniers verts de la société sont facturés 5 euros au client lors de son premier abonnement et ne sont payables qu'une seule et unique fois. Le client s'engage à rendre son panier vert précédent en état de réutilisation à chaque nouvelle livraison.

En cas d'oublis successifs de remise de paniers verts, la société se réserve le droit de facturer la valeur totale des paniers non remis.

### **co-labor - société coopérative - entreprise d'insertion par le travail**

1a, Grevelsbarrière L-8059 Bertrange - [secretariat@co-labor.lu](mailto:secretariat@co-labor.lu) - [www.co-labor.lu](http://www.co-labor.lu)  
Tél.: +352 44 78 83-1 - Fax: +352 45 92 45  
TVA: LU 16571283 - RC: B52733 - AC: 81026/B/G/I - AC: 00119562/10/11/13/14  
BCEELULL IBAN LU21 0019 3000 1660 5000 - CCPLLULL IBAN LU87 1111 0613 4642 0000

Version en vigueur au 13.06.2022



## 6- Pause ou résiliation de l'abonnement

La pause de l'abonnement par le client est à faire au plus tard cinq jours ouvrables avant la prochaine livraison prévue par voie électronique à l'adresse e-mail suivante : [grengekuerv@co-labor.lu](mailto:grengekuerv@co-labor.lu)

La résiliation de l'abonnement par le client est à faire au plus tard 7 jours ouvrables avant la prochaine livraison prévue par voie électronique à l'adresse e-mail suivante : [grengekuerv@co-labor.lu](mailto:grengekuerv@co-labor.lu)

## IV. Généralités liées aux prestations

### 1- Garanties légales et contractuelles

Toutes les garanties légales s'appliqueront aux produits et prestations de service de la société. La société n'accorde aucune garantie contractuelle automatique. Toute garantie contractuelle accordée par la société sera détaillée de manière expresse et écrite entre la société et le client.

### 2- Responsabilité – Force Majeure

La société est tenue d'une obligation de moyen et non de résultat, sauf cas contraire prévu par la loi.

En ce qui concerne la responsabilité du fait des produits défectueux, la société ne pourra voir sa responsabilité engagée au titre des dommages causés aux biens qui ne sont pas utilisés par les clients principalement pour leur usage ou leur consommation.

La société sera exonérée de toute responsabilité lorsqu'elle aura été empêchée d'exécuter en tout ou partie ses obligations, notamment en matière de délais, en raison d'un cas de force majeure.

Les parties conviennent que seront notamment assimilés incluant mais ne se limitant pas à des cas de force majeure les intempéries, les catastrophes naturelles, les sécheresses, les inondations, les grèves ou le manque de main d'oeuvre, sauf lorsque de telles assimilations sont interdites par des dispositions légales d'ordre public.

Pour garantir les conséquences pécuniaires d'une éventuelle mise en cause de sa responsabilité, la société a souscrit une assurance dont les garanties et capitaux figurent sur l'attestation, dont il pourra sur simple demande du client lui en être remis un exemplaire.

Ces conditions d'assurance constituent les conditions maximum pour lesquelles la responsabilité de la société pourrait être recherchée, et ce, quel que soit le type de dommage et son montant.

Le client et ses assureurs renoncent en conséquence à tout recours contre la société et ses assureurs au-delà de ces conditions.

Le client déclare avoir souscrit toutes assurances utiles pour couvrir tout sinistre direct et indirect pouvant affecter les biens.

### 3- Données personnelles

#### **co-labor - société coopérative - entreprise d'insertion par le travail**

1a, Grevelsbarrière L-8059 Bertrange - [secretariat@co-labor.lu](mailto:secretariat@co-labor.lu) - [www.co-labor.lu](http://www.co-labor.lu)

Tél.: +352 44 78 83-1 - Fax: +352 45 92 45

TVA: LU 16571283 - RC: B52733 - AC: 81026/B/G// - AC: 00119562/10/11/13/14

BCEELULL IBAN LU21 0019 3000 1660 5000 - CCPLLULL IBAN LU87 1111 0613 4642 0000

Version en vigueur au 13.06.2022



En acceptant les conditions générales de vente, le client accepte le traitement de ses données personnelles pour des fins publicitaires et de newsletter, mais aussi à des fins commerciales strictement liées à la société.

La société s'engage à respecter la réglementation en vigueur.

Les données personnelles sont traitées dans le but de gérer les différentes étapes de la commande, répondre aux questions et éventuellement réaliser des enquêtes de satisfaction. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données personnelles le concernant. Il peut également demander la portabilité et la limitation de ses données. Ces droits sont à exercer en s'adressant à la société.

#### **4- Litige**

Les présentes conditions de vente générales sont soumises à la loi luxembourgeoise. Tout litige relatif à l'exécution des présentes sera de la compétence exclusive des juridictions luxembourgeoises.

**co-labor - société coopérative - entreprise d'insertion par le travail**

1a, Grevelsbarrière L-8059 Bertrange - secretariat@co-labor.lu - www.co-labor.lu

Tél.: +352 44 78 83-1 - Fax: +352 45 92 45

TVA: LU 16571283 - RC: B52733 - AC: 81026/B/G// - AC: 00119562/10/11/13/14

BCEELULL IBAN LU21 0019 3000 1660 5000 - CCPLLULL IBAN LU87 1111 0613 4642 0000

*Version en vigueur au 13.06.2022*

